

**Initiative régionale pour faire face à la pénurie d'eau dans la  
région du Proche Orient et Afrique du Nord  
Evaluation Nationale Maroc**

**\*\*\*\*\***

**ATELIER DE RESTITUTION RABAT 22 JUILLET 2014**

**PROJET DE DISCOURS**

**Mesdames, et Messieurs,**

C'est pour moi un honneur que de participer à l'ouverture de cet atelier de restitution de l'évaluation Nationale concernant l'initiative régionale pour faire face à la pénurie d'eau dans la région du Proche Orient et Afrique du Nord, élaboré par la FAO en concertation avec l'équipe nationale, et ce dans l'objectif de contribuer au réexamen des différentes politiques sectorielles concernées et à l'identification des meilleures pratiques de gestion de l'utilisation multiple de l'eau afin de contribuer de manière significative à accroître sa productivité, améliorer la sécurité alimentaire et assurer la durabilité des ressources en eau.

Il est évident que, ces objectifs ne peuvent être assurés qu'à travers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en eau et ce, le long de toutes les phases du cycle classique de l'eau allant de l'amont à l'aval. Le traitement de la problématique de la pénurie des ressources hydrique ne peut s'inscrire que dans son contexte global, désormais régi par des besoins additionnels grandissants, et des changements globaux surtout d'ordre climatique encore plus contraignants et mais aussi avec une démarche n'occultant aucunes opportunités.

Aussi, c'est par une approche multisectorielle que les politiques traitant des questions liées à l'eau doivent appréhender les impacts, positifs ou négatifs, qu'elles peuvent avoir sur le bilan hydrique.

Les évaluations faites dans le rapport du cinquantenaire du développement humain au Maroc ont montré la limite des approches de développement strictement sectorielles, isolées et non intégrées, ainsi que les dysfonctionnements que génère la grande dispersion des efforts, des ressources et des intervenants.

Les évolutions durant les dernières années en matière de la gestion intégrée de l'eau impliquant les différentes institutions concernées, constitue une expérience encourageante qui mérite d'être continuée.

### **Mesdames, et Messieurs**

Le Maroc, de par sa situation géographique et ses caractéristiques physique et bioclimatiques, marqué par une forte aridité et un couvert végétal spatialement limité, le potentiel en eau le situe dans la frange des pays à stress hydrique et, à terme, dans la situation de pénurie.

En effet, sur les cinq dernières décennies, les états des précipitations recueillies et leur distribution dans le temps et dans l'espace montrent, à l'évidence, une tendance à la baisse, doublée d'une réelle évolution vers des situations extrêmes (inondation et sécheresse) durant une même année. A ce sujet, l'évaluation nationale, objet de notre rencontre, montre que malgré l'effort de mobilisation, les ressources en eau mobilisables *par habitant* vont diminuer de 15% d'ici à 2030 et de 20% d'ici 2040.

Notre pays doit en conséquence, faire face aux défis de la raréfaction des ressources en eau sous la pression des demandes, induites par la croissance démographique et économique, la détérioration de la qualité des eaux, l'épuisement des eaux souterraines, la réduction de la capacité des retenues de barrages par suite de l'envasement, et les effets des changements climatiques.

Comme le montre la récente actualisation du PANLCD, 73% du territoire national présente une sensibilité moyenne à forte à la désertification le prédisposent ainsi à des actions multiformes de l'érosion, qui se trouve amplifiée par l'action de l'homme.

La conséquence la plus néfaste des phénomènes d'érosion, en plus de la perte des sols fertiles et toutes les conséquences qui en résultent sur la sécurité alimentaire, réside dans le transport vers l'aval d'alluvions qui, en s'accumulant dans les retenues des barrages, réduisent leur capacité de régulation et limitant ainsi tant la quantité que la qualité des eaux mobilisables : La capacité totale des barrages, perdue depuis 1950, équivaut à 1,4 milliard m<sup>3</sup> (2010), soit 10% de la capacité totale actuelle. Cette capacité de stockage d'eau, perdue correspond à un potentiel d'irrigation de 140.000 ha.

Pour donner une nouvelle dynamique à l'action de lutte contre l'érosion hydrique au niveau des BV, et partant d'une analyse globale de la situation, et des orientations du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV), qui préconise un programme d'action prioritaire de traitement de 1.500.000 ha, au niveau des 22 bassins versants, l'effort accompli dans ce contexte et qui concerne la réalisation des programmes d'aménagement, renforcés au cours des dernières années, au niveau 18 bassins versants et de 40 provinces, ont permis de traiter plus de 700 000 ha avec près de 1,7 millions de m<sup>3</sup> de seuils pour la stabilisation des ravins.

Ces aménagements ont permis certainement la réduction des pertes induites par l'érosion des sols, l'envasement des barrages et les dégâts des crues, mais également d'améliorer le bilan hydrique amont/aval des bassins versant par une double action qui vise à favoriser l'infiltration et à réduire les apports et charriages des matériaux solides envasant les retenus d'eau.

Cette double action qui s'inscrit dans une démarche mondialement partagée et qui a été soutenue par tous les bailleurs de fonds, n'est que la conséquence directe du rôle important du couvert végétal à l'amont des bassins hydrologiques, notamment forestier, aussi bien dans le processus de régulation de la cinétique et de l'intensité des pluies (cas des crues) que dans l'amélioration du pouvoir filtrant des différents types de sols et dont les données font état d'un pouvoir multiplicateur variant de 2 à 5 fois en fonction du type de couvert.

A ce titre les évaluations réalisées au Maroc sur le retour d'expérience ont montré qu'un programme de reforestation de près de 200.000 ha permet de générer sur une 20aine d'années (durée nécessaire pour l'installation d'un couvert forestier approprié), une recharge potentielle cumulée des ressources souterraines de plus de 10 Milliards de M3.

Afin d'approfondir les connaissances en matière d'impact des mesures de conservation des eaux et des sols, des initiatives récentes ont été menées dans le cadre de projets pilotes notamment ceux concernant l'aménagement des BV de Oued El Malah et de Allal El Fassi financés par la coopération japonaise. Les résultats de ces initiatives vont certainement améliorer les performances de ces aménagements.

### **Mesdames, et Messieurs**

A l'instar d'autres pays engagés dans des programmes similaires, les enseignements tirés de l'expérience marocaine, montrent que le traitement des BV en tant qu'unité territoriale physiographique homogène ne peut atteindre ses objectifs qu'en intégrant la dimension sociale par une approche de gestion intégrée et participative et des actions coordonnées des différents acteurs sociaux et institutionnels.

A cet effet, il est indispensable qu'en plus des autorités administratives, des services techniques, du secteur privé et des ONG, les organisations communautaires de base soient aussi directement impliquées dans une logique de programmation ascendante.

De même, le transfert aux organisations de base de la responsabilité de gérer le processus participatif au sein de leurs propres communautés représente un élément clé pour assurer la durabilité de la gestion intégrée et participative des bassins versants. Le succès d'un tel transfert dépend en grande partie de l'environnement institutionnel en place, qui devra favoriser l'intégration des interventions des différents acteurs et groupes d'intérêts pour assurer le consensus et l'engagement sur les options, les programmes et les résultats escomptés.

A ce titre, il ne doit pas nous échapper qu'à travers l'aménagement des bassins versants, nous appréhendons la problématique de pauvreté dans ces zones. Dans son discours de lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a souligné **« l'importance d'une participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions, ainsi que des vertus des approches contractuelles et partenariales, et le dynamisme du tissu associatif et des acteurs du développement local et de proximité »**

C'est dans cette même logique, que le développement d'un véritable mécanisme de solidarités intergénérationnelle, inter-spatiale (amont aval) dans les bassins hydrauliques et interrégionale, demeure un moyen approprié pour un développement humain harmonieux durable et équitable.

La mise en place de mesures incitatives à des aménagements anti-érosifs sur les terrains privés dans le cadre d'un système de paiement de services environnementaux financé par les usagers de l'eau en aval est de nature à appuyer les efforts de l'Etat et à concrétiser ces différents types de solidarité. Pour cela les expériences dans d'autres pays ne manquent pas mais, cela nécessite une prise de conscience plus large et un dialogue politique et technique bien mené.

Toutes ces considérations mettent en relief les enjeux liés à l'aménagement des bassins versants pour la protection des ressources en eau et tout l'intérêt qu'il y a pour promouvoir et développer la coordination et l'intégration dans le cadre d'une démarche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs, prenant en compte la dimension écologique, sociale et économique.

### **Mesdames, Messieurs**

Le Rapport National, objet de notre rencontre, servira certainement à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion sur les approches et politiques à même d'améliorer la préservation des ressources naturelles et les domaines d'action prioritaires, éléments fondamentaux, pour une sécurité alimentaire, dans un contexte de raréfaction.

Je souhaite plein succès à vos travaux.